

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1095/2015
Date : 9 septembre 2015
Direction : Direction de l'économie publique
N° d'affaire : --
Classification : Non classifié

INTERREG V France-Suisse 2014-2020 : prise de connaissance et autorisation de signer

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du Programme de coopération INTERREG V France-Suisse 2014-2020 du 14 août 2014.
2. Le Conseil-exécutif prend connaissance :
 - de la Convention-programme entre la Confédération suisse et les cantons de Berne, de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud ainsi que l'association arcjurassien.ch concernant l'encouragement du programme INTERREG V France-Suisse dans le cadre de la NPR (convention-programme) ;
 - de l'Accord instituant la Coordination régionale Interreg pour le programme Interreg V A France-Suisse 2014-2020 par les cantons de Berne, de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud et l'association arcjurassien.ch (accord).
3. Le Conseil-exécutif promet des contributions du canton de Berne au financement de projets dans le cadre d'INTERREG V France-Suisse 2014-2020 à hauteur de 700 000 francs pour la période 2015-2020. Ces contributions seront à la charge du crédit-cadre annuel NPR issu du Fonds cantonal d'aide aux investissements.
4. Philippe Perrenoud, Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, est habilité à signer la convention-programme et l'accord mentionnés au point 2 en sa qualité de représentant du canton de Berne auprès d'arcjurassien.ch et de membre du comité stratégique de la Coordination régionale Interreg (CRI).
5. Le secrétaire général du Conseil du Jura bernois, actuellement Lucas Bonadei, représente le canton de Berne au sein du comité technique de la CRI.
6. La Direction de l'économie publique, responsable de la nouvelle politique régionale, met en œuvre la convention et l'accord.
7. La signature de la convention-programme et de l'accord ainsi que l'allocation de la contribution sont confirmées sous réserve de l'approbation définitive du programme



cantonal 2016-2019 de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale de la Confédération et de l'approbation du crédit-cadre annuel par le Conseil-exécutif.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires :

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Direction de l'économie publique
- Chancellerie d'Etat